

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

À une session régulière tenue le 13^e jour de janvier 2015 à 19h30 à la salle des loisirs, secteur Montauban et où était présent Madame Isabelle Denis, Messieurs Gérald Delisle, Michel Sasseville, Yves Pagé et Jean-Louis Martel sous la présidence du maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Manon Frenette, directeur général, secrétaire trésorier est aussi présente.

RÉSOLUTION # 2015-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2014
4. Adoption et paiement des comptes
5. Correspondance
6. Demande au Ministère des Transports vs permis d'intervention 2015
7. Avis de motion pour modifier le règlement #303 concernant la tarification pour le service d'aqueduc Montauban pour 2015
8. Résolution autorisant la commande de panneaux de signalisation chez Kalitec au montant de 17 210.15\$ taxes incluses
9. Résolution autorisant l'achat de 3 thermopompes de réfrigération Mauricie inc. au montant de 13 268.12 installation et taxes incluses
10. Résolution autorisant le contrat avec Plomberie Guy Auger au montant de \$7272.17 taxes incluses
11. Résolution autorisant le contrat des balcons du centre Municipal à la compagnie Déplacement de Maison RL au montant de 6323.62\$ taxes incluses.
12. Résolution autorisant le contrat de la démolition de la brique au centre municipal au montant de \$11497.50 taxes incluses
13. Résolution acceptation de l'offre de financement vs règlement #288 égout bas de la cote
14. Résolution concordance règlement #288 vs égout bas de la cote
15. Résolution vs engagement du nouveau directeur des incendies SISEM
16. Autres sujets :
 - A) Demande à la TECQ vs travaux priorité 1 et 2
 - B) Conseil sans papier
 - C) Acceptation soumission GLA vs électricité pour Centre municipal au montant de \$22,420.13
17. Affaires découlant
18. Période de Questions
19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU
2 ET 16 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que les procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2014 soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-003 ADOPTION & PAIEMENT DES COMPTES

24327	DIANE LEFEBVRE	SURPLUS TAXE	656.28	\$
24328	MANON FRENETTE	SEMAINE 29-11-14	722.22	\$
24329	BENOIT CAOUCETTE	SEMAINE 29-11-14	781.71	\$
24330	FABIENNE M. GOSSELIN	SEMAINE 29-11-14	330.21	\$
24331	DENISE VILLEMURE	SEMAINE 29-11-14	313.95	\$
24332	PASCAL PAGÉ	SEMAINE 29-11-14	103.80	\$
24333	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEMAINE 29-11-14	552.22	\$
24334	FRÉDÉRIC LAMOTHE	DÉPLACEMENT CULT.	437.27	\$
24335	PETITE CAISSE	FRAIS POSTE	93.70	\$
24336	O.M.H. N.-D. MONT.	4e VERSEMENT	1 090.75	\$
24337	S.C.A. ST-UBALDE	ESSENCE RAM	115.28	\$
24338	GROUPE PAGES JAUNES	ANNUAIRE	76.17	\$
24339	TÉLUS	FAX ETC	383.20	\$
24340	BENOIT CAOUCETTE	ENTREVUE SISEM	73.40	\$
24341	À LA FÛT	PLAN D'ACTION	135.17	\$
24342	PIERRE BEAUSÉJOUR	ENTREVUE SISEM	59.80	\$
24343	COOP SOLIDARITÉ MULT.	LOYER BIBLIO.	1 504.58	\$
24344	URSULE ARCAND	CONCIERGE CENTRE	165.00	\$
24345	DENISE VILLEMURE	ACHAT VOLUME BIBL.	103.46	\$
24346	SOLIFOR MAURICIE	DROIT PASSAGE	131.07	\$
24347	REVENU CANADA IMPÔT	CONTR. EMPL. NOV.	2 457.72	\$
24348	MINISTÈRE REVENU QC	CONTR. EMPL. NOV.	5 621.18	\$
24349 À 24355		LÉGISLATION	3 230.27	\$
24356	MANON FRENETTE	SEMAINE 6-12-14	795.96	\$
24357	BENOIT CAOUCETTE	SEMAINE 6-12-14	1 274.40	\$
24358	FABIENNE M. GOSSELIN	SEMAINE 6-12-14	330.21	\$
24359	DENISE VILLEMURE	SEMAINE 6-12-14	313.95	\$
24360	PASCAL PAGÉ	SEMAINE 6-12-14	103.80	\$
24361	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEMAINE 6-12-14	552.22	\$
24362	MANON FRENETTE	SEMAINE 13-12-14	790.65	\$
24363	BENOIT CAOUCETTE	SEMAINE 13-12-14	858.69	\$
24364	FABIENNE M. GOSSELIN	SEMAINE 13-12-14	330.21	\$
24365	DENISE VILLEMURE	SEMAINE 13-12-14	313.95	\$
24366	PASCAL PAGÉ	SEMAINE 13-12-14	103.80	\$
24367	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEMAINE 13-12-14	552.22	\$
24368	MANON FRENETTE	SEMAINE 20-12-14	790.65	\$
24369	BENOIT CAOUCETTE	SEMAINE 20-12-14	858.69	\$
24370	FABIENNE M. GOSSELIN	SEMAINE 20-12-14	330.21	\$
24371	DENISE VILLEMURE	SEMAINE 20-12-14	313.95	\$
24372	PASCAL PAGÉ	SEMAINE 20-12-14	103.80	\$
24373	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEMAINE 20-12-14	552.22	\$
24374	MANON FRENETTE	SEMAINE 27-12-14	790.65	\$
24375	BENOIT CAOUCETTE	SEMAINE 27-12-14	858.69	\$
24376	DENISE VILLEMURE	SEMAINE 27-12-14	313.95	\$
24377	PASCAL PAGÉ	SEMAINE 27-12-14	103.80	\$
24378	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEMAINE 27-12-14	552.22	\$
24379	BENOIT CAOUCETTE	R.E.E.R.	3 432.00	\$
24380	FONDS F.T.Q.	R.E.E.R. MANON	3 067.00	\$
24381	MANON FRENETTE	HEURES OVER	3 690.22	\$
24382	BENOIT CAOUCETTE	HEURES OVER	6 670.33	\$
24383	COUR MUN. MRC MÉKINAC	FRAIS COUR S. CAR.	12.45	\$
24384	ÉCOLE LE SABLON D'OR	CULTUREL	150.00	\$
24385	BELL EXPRESS VU	T.V.	86.98	\$
24386	CANADIEN NATIONAL	PASS. NIVEAU	1 650.00	\$
24387	MATREC	LOC.&TRANSP. CONT.	367.92	\$
24388	HARNOIS GR. PÉTROL.	CHAUFF. LOISIRS	53.41	\$

24389	CROIX BLEU	ASSURANCE COLLEC.	777.30	\$
24390	ENTR. BRYAN PERRO INC	CULTUREL	1 149.75	\$
24391	BOULANGERIE GERMAIN	CULTUREL	812.87	\$
24392	XÉROX CANADA LTÉE	COPIE FAX	5.05	\$
24393	GROUPE CLR	LOC. PADGET	217.42	\$
24394	PITNEY BOWES	FOURN. BUREAU	265.22	\$
24395	HYDRO QUÉBEC	LUMIÈRES RUES	266.78	\$
24396	ANNULER			
24397	PITNEY BOWES	MACHINE À AFFRANC.	328.28	\$
24398	HYDRO QUÉBEC	CASERNE	848.03	\$
24399	SOMAVRAC C.C.	REEMPL. CH. NO24092	6 004.24	\$
24400	HYDRO QUÉBEC	AQUED. MTB&LOISIRS	1 245.05	\$
24401	JEAN-GUY LAVOIE	DÉPLAC. LÉGISL.	277.66	\$
24402	CLD MÉKINAC	ACCUEIL MOBILE	1 328.00	\$
24403	ÉCOLE D'ART GIZ'L	CULTUREL	400.00	\$
24404	HYDRO QUÉBEC	BUREAU ETC	2 478.38	\$
24405	COOP SOLIDARITÉ MULT.	REMB. TX ENTR. FOS	144.67	\$
24406	HYDRO QUÉBEC	CASERNE	2 616.26	\$
24407	PETITE CAISSE	FRAIS POSTE	403.95	\$
24408	S.C.A. ST-UBALDE	ESSENCE RAM	114.01	\$
24409	BRASSERIE 500	CULTUREL	507.48	\$
24410	S.C.A. ST-UBALDE	ESSENCE RAM	108.01	\$
24411	BIOLAB	ANALYSE D'EAU	498.33	\$
24412	BOIVIN & GAUVIN INC	ACC. INCENDIE	470.08	\$
24413	BENOIT CAOUCETTE	SISEM & AQUED.MTB	193.37	\$
24414	DENIS CHATEAUVERT	REMUN. INCENDIE	292.50	\$
24415	CANADIEN NATIONAL	PASS. NIVEAU	825.00	\$
24416	COM. SCOLAIRE ÉNERGIE	CULTUREL	195.46	\$
24417	GROUPE CLR	PADGET	121.88	\$
24418	FRANCIS DENIS	RÉMUN. AQUEC. INC.	485.28	\$
24419	ÉDITIONS Y. BLAIS	FOURN. BUREAU	239.30	\$
24420	ENTR. D. DION INC	FORMATION POMPIERS	419.93	\$
24421	ENTREPRENEUR ÉLEC. G.	ENTRETIEN LUMIÈRES	156.83	\$
24422	ÉQUIP. BUREAU P/C	FOURN. BUREAU	615.16	\$
24423	FQM	FRAIS POSTE	102.92	\$
24424	ÉDITIONS JUR. FD INC	FOURN. BUREAU	107.10	\$
24425	MICHAEL FRENETTE	RÉMUN. INCENDIE	165.60	\$
24426	KEVIN FRENETTE	RÉMUN. INCENDIE	200.40	\$
24427	GARAGE G. CHAMPAGNE	INCENDIE	55.19	\$
24428	MARC GARIEPY NETTOY.	HÉBERGEMENT	140.55	\$
24429	RICOH CANADA INC	FOURN. BUREAU	759.59	\$
24430	KALITEC SIGNALISATION	PANCARTE RUES	17 210.15	\$
24431	JEAN-LOUIS LAJOIE	CHAUFF. CENTRE	442.65	\$
24432	FRÉDÉRIC LAMOTHE	DÉPLAC. CULTUREL	143.52	\$
24433	FRANÇOIS MARTEL	RÉMUN. INCENDIE	109.20	\$
24434	NORMAND MARTEL	LOC. MACHINERIE	724.34	\$
24435	MRC DE MÉKINAC	INTERNET & IP	2 110.00	\$
24436	MARC O'BOMSAWIN	RÉMUN. INCENDIE	125.58	\$
24437	YVES PAGÉ	RÉMUN. INCENDIE	106.08	\$
24438	JESSY G. PERRON	RÉMUN. INCENDIE	156.00	\$
24439	HUGO G. PERRON	RÉMUN. INCENDIE	231.60	\$
24440	SYLVAIN PERRON	RÉMUN. INCENDIE	80.00	\$
24441	HARNOIS GR. PÉTROL.	CHAUFF. CENTRE	1 003.93	\$
24442	RÉGIE INCENDIES C. M.	PINCES	452.19	\$
24443	RRGMR DE PORTNEUF	FOSSÉS	424.73	\$
24444	YVES SASSEVILLE	RÉMUN. INCENDIE	263.38	\$
24445	SAVONNERIE B-L (1998)	ART. NETTOYAGE	281.58	\$
24446	MATREC	CONTENEUR	103.48	\$

24447	S.C.A. ST-UBALDE	ENTR. BATISSE	242.59	\$
24448	SPME QUÉBEC INC	P.R.	1 232.18	\$
24449	TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRE	254.95	\$
24450	VILLE DE ST-TITE	CULTURE	135.00	\$
24451	XÉROX CANADA LTÉE	COPIE	2 212.34	\$
24452	J.R. BOURRÉ & RÉAL	2e VERSEMENT NEIGE	42 851.18	\$
24453	LUCIEN L. LAMBERT	2e VERSEMENT STAT.	297.44	\$
24454	FERME MARIJOTEL	2e VERSEMENT STAT.	5 776.82	\$
24455	PG SOLUTIONS	SOUTIEN LOGICIEL	11 738.94	\$
24456	CROIX BLEU	ASSURANCE COLLEC.	777.30	\$
24457	COOP SOLIDARITÉ MULT.	LOYER BIBLIO.	1 504.58	\$
24458	HARNOIS GR. PÉTROL.	CHAUFF. CENTRE	466.78	\$
24459	BELL EXPRESS VU	T.V.	89.58	\$
24460	COMBEQ	FORMATION	310.43	\$
24461	GROUPE PAGES JAUNES	ANNUAIRE	76.17	\$
24462	GROUPE CLR	LOC. PADGET	217.42	\$
24463	FRANCIS DENIS	RÉMUN. INCENDIE	41.60	\$
24464	KEVIN FRENETTE	RÉMUN. INCENDIE	31.20	\$
24465	HUGO G. PERRON	RÉMUN. INCENDIE	62.40	\$
24466	JESSY G. PERRON	RÉMUN. INCENDIE	31.20	\$
24467	FRANÇOIS MARTEL	RÉMUN. INCENDIE	41.60	\$
24468	YVES PAGÉ	RÉMUN. INCENDIE	41.60	\$
24469	YVES SASSEVILLE	RÉMUN. INCENDIE	42.64	\$
24470	TÉLUS	BUREAU ETC	462.76	\$
24471	QUÉBEC MUNICIPAL	FOURN. BUREAU	189.71	\$
24472	ÉDITIONS Y. BLAIS	FOURN. BUREAU	380.10	\$
24473	WOLTERS KLUWER QC	FOURN. BUREAU	2 489.55	\$
24474	FONDATION FOYER STE-T	DON	250.00	\$
24475	CHANTAL ST-AMAND	P.R.	50.00	\$
24476	COUR MUN. MRC MÉKINAC	REMB. FRAIS COUR	11.45	\$
24477	MANON FRENETTE	SEM. 03-01-15	748.40	\$
24478	BENOIT CAOUCETTE	SEM. 03-01-15	806.54	\$
24479	DENISE VILLEMURE	SEM. 03-01-15	314.96	\$
24480	FRÉDÉRIC LAMOTHE	SEM. 03-01-15	548.45	\$
24481	MAXIME POULIN GRENIER	TPI	654.49	\$
24482	Déplac. Maison RL	Centre municipal	6 323.62	\$
			182 224.87	\$

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$ 182,224.87

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE

- COMBEQ : congrès du 16 au 18 avril 2015 à la Malbaie
(voir résolution # 2015-01-005)
- Sécurité Publique : colloque sur la sécurité civile
et l'incendie du 16 au 18 février 2015 à Québec
(voir résolution # 2015-01-006)
- Biolab : analyse d'eau pour Notre Dame et Montauban
eau bonne
- Ministère des Transports : offre de contrat pour
fauchage des abords de routes

- Premiers répondants Lac aux Sables : invitation pour un souper à l'occasion de leur 20^e anniversaire d'existence (voir résolution 2015-01-007)
- CPTAQ : inclusion en zone agricole d'une partie des lots 3,4,5 et 6 rang 6 Canton Montauban propriété appartenant à Érablière Wayagamak inc
- Municipalité Rivière à Pierre; Entrée en vigueur des règlements modifiant le plan d'urbanisme et r règlement de zonage
- Corporation Transport Adapté : cotisation 2015 au montant de \$ 2020.00 (voir résolution # 2015-01-08)
- Chambre de Commerce de Mékinac : Expo Mékinac 2015 qui aura lieu du 10 au 12 avril 2015
- Ministère des Transports : diminution de la limite de vitesse à 70 Km entre les numéros civiques 891 et 942 Principale. Maintien de la limite de 70 KM sur la Route Rousseau. Un panneau radar sera installé au printemps.
- Festi-volant Grandes-Piles : invitation au Festi-volant qui aura lieu les 24 et 25 janvier 2015
- OMH Notre Dame de Montauban : demande d'approuver les prévisions budgétaires 2015 avec un déficit de \$38 677. (voir résolution # 2015-01-010)
- MMQ : confirmation du montant de la ristourne le 15 janvier prochain

RÉSOLUTION # 2015-01-004 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que la correspondance soit déposée tel que lue

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-005 CONGRÈS COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise l'inspecteur Monsieur Benoit Caouette à participer au congrès de la COMBEQ qui aura lieu du 16 au 18 avril 2015 à la Malbaie,

Que ce conseil paie les frais d'inscription au montant de \$550.00 plus taxes ainsi que les frais de déplacement se rapportant à ce congrès.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-006 COLLOQUE SÉCURITÉ CIVILE ET
INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil autorise Messieurs Benoit Caouette et Christian Paré à participer au colloque de la sécurité civile et incendie qui aura lieu du 16 au 18 février 2015 à Québec.

Que ce conseil paie les frais d'inscription au montant de \$340.00 plus taxes par personne ainsi que les frais de déplacement se rapportant à ce congrès.

Il est également entendu que les dépenses reliées à ce colloque pour M. Christian Paré seront réparties entre les municipalités participantes à l'entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-007 PREMIERS RÉPONDANTS LAC AUX
SABLES VS 20^e ANNIVERSAIRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil autorise monsieur Gérald Delisle et Lyne Delisle à participer au souper pour souligner le 20^e anniversaire des Premiers Répondants de Lac aux Sables qui aura lieu le 14 février 2015. Que ce conseil paie les frais de \$20.00 par personne ainsi que les frais de déplacement se rapportant à cette activité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-008 CORPORATION TRANSPORT ADAPTÉ
MÉKINAC VS COTISATION**

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce Conseil paie la cotisation 2015 à la Corporation Transport de Mékinac au montant de \$2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 201501-009 EXPO MÉKINAC 2015

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil participe à l'expo Mékinac 2015 qui aura lieu du 10 au 12 avril 2015. Que ce conseil réserve un emplacement de 10 pieds X 10 pieds au montant de \$250.00 plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-010 O.M.H. NOTRE DAME DE MONTAUBAN
VS PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé que le conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban approuve les prévisions budgétaires 2015 de l'O.M.H. de Notre Dame de Montauban avec un déficit de \$ 38677.00

La part de la municipalité sera de \$ 3868.00 qui représentent 10%

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-11 TRAVAUX DANS LES EMPRISES
D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle et résolu :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme M. Benoit Caouette, inspecteur municipal à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Gérald Delisle qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement # 303 concernant la tarification pour le service d'aqueduc secteur Montauban

RÉSOLUTION # 2015-01-12 PANNEAUX DE SIGNALISATIONS

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil autorise la commande de panneaux de signalisation chez le fournisseur Kalitec au coût de \$ 17210.15 taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-13 ACHAT THERMOPOMPES VS CENTRE
CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise l'achat de 3 thermopompes pour le centre municipal du fournisseur Réfrigération Mauricie inc au montant de \$13 268.12 installation et taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-14 CONTRAT PLOMBERIE VS CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil accorde à Plomberie Guy Auger les travaux de plomberie au montant de \$ 7272.17 taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 201501-15 BALCON VS CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que le contrat des balcons pour le centre municipal soit accordé à Déplacement de Maison Réjean Lavoie Inc. pour un montant De \$ 6323.62 taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2015-01-16 DÉMOLITION DE LA BRIQUE VS CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que le contrat pour la démolition de la brique du centre municipal soit accordé à Déplacement de Maison Réjean Lavoie au montant de \$11 497.50 taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-017 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT VS REGLEMENT D'EMPRUNT # 288

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de L'Ouest de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 117 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 288. Ce billet est émis au prix de 100, échéant en série quatre (4) ans et cinq (5) mois comme suit :

6 300 \$	2.76 %	21 janvier 2016
6 500 \$	2.76 %	21 janvier 2017
6 600 \$	2.76%	21 janvier 2018
6 900 \$	2.76%	21 janvier 2019
91 000 \$	2.76 %	21 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-018 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE
VS RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 288

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite emprunter par billet un montant total de 117 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
288	117 300 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Gérald Delisle et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 117 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 288 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 21 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	6 300 \$
2017	6 500 \$
2018	6 600 \$
2019	6 900 \$
2020	7 100 \$ (à payer en 2020)
2020	83 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de quatre (4) ans et cinq (5) mois (à compter du 21 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 288, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION # 2015-01-19 ENTÉRINER L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR
INCENDIE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE EN INCENDIE
LAC-AUX-SABLES, NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
ET SAINTE-THÈCLE**

CONSIDÉRANT le processus d'embauche réalisé par le comité de suivi de l'entente inter municipale en incendie de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT l'évaluation des tests techniques réalisée par une ressource formée et qualifiée en supervision d'un service de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT les entrevues et tests administratifs effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi de l'entente inter municipale;

CONSIDÉRANT le règlement régissant l'entente inter municipale # 2013-511;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé et résolu que dans le cadre de l'entente inter municipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine :

- l'embauche de monsieur Christian Paré à titre de directeur incendie pour les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;
- la signature du contrat de travail débutant le 19 janvier 2015;
- les conditions du contrat de travail demeurent les mêmes qu'antérieurement pour ce poste.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-20 TECQ

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil dépose une demande dans le cadre du programme taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les dossiers de priorité 1 et 2 comme ceci : - refaire le réservoir d'eau potable dans le secteur Montauban, - faire le nouveau plan d'intervention afin de pouvoir faire le reste de nos demandes dans ce programme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-21 CONSEIL SANS PAPIER

Il est proposé par le conseiller Yves Pagé, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que ce conseil fasse l'acquisition de la licence, service professionnel de la compagnie IDSIDE pour la somme de 8650\$ plus taxes

Que la mise en route du conseil sans papier se fera vers la fin avril ou mai 2015.

Que le frais annuel pour 2016 et 2017 sera de 1925.00\$ plus taxes annuellement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-22 CONTRAT ÉLECTRICITÉ VS CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Yves Pagé que ce conseil accorde le contrat d'électricité à GLA électrique pour un montant de \$22 420.13 taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-23 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS VS PANNEAU RADAR RUE PRINCIPALE

Considérant que les usagers ne respectent pas toujours les limites de vitesse sur la rue principale;

Considérant qu'il y a des enfants qui doivent marcher le long de la route pour aller à l'école et qu'il y a des autobus scolaires;

Considérant qu'il serait important de sensibiliser les usagers avec un panneau radar;

Il est donc proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que le conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban demande au Ministère des Transports d'installer un panneau radar sur la rue principale dans le but de faire ralentir le trafic

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2015-01-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Denis, Gérald Delisle que l'assemblée soit levée à 20h26

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Jean-Guy Lavoie, maire

Manon Frenette, directeur général
secrétaire-trésorier